

**AMMA**

**2017**

**21**

# Plus de 30 ans au service des acteurs de marchés

## UN PEU D'HISTOIRE

**1988** Création sous le nom d'Association Française des Sociétés de Bourse (AFSB).

**1996** Transformation en Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI).

**2008** L'Association devient l'AMAFI, Association française des marchés financiers. **Objectif** : matérialiser la réalité d'une action menée au bénéfice de l'ensemble des acteurs des marchés financiers, quel que soit leur statut.

## AUJOURD'HUI

**169** adhérents

**30** groupes de travail

**11** commissions et comités permanents

**23\*** réponses à des consultations

**29\*** notes de position / de problématique

**19\*** notes d'information

**12\*** conférences et événements

**3** normes professionnelles

**5** bonnes pratiques professionnelles

\*Chiffres clés 2021

Placée comme 2020 sous le signe de la crise sanitaire qui aura tant perturbé notre vie sociale et professionnelle, **2021** aura aussi été marquée par l'espoir d'une sortie de crise et par la reprise très vive de la croissance économique, que les marchés ont salué par la hausse des indices et du nombre d'introductions en bourse. **2022** quant à elle, s'est ouverte de façon dramatique avec l'agression de l'Ukraine par la Russie et ses terribles conséquences humanitaires pour les populations concernées et, au-delà, toutes celles menacées par la rupture des chaînes d'approvisionnement en énergie et en nourriture. Les marchés, dans leur rôle, reflètent le retour de l'incertitude et d'une inflation marquée, ainsi que la fin de politiques monétaires accommodante, par un surcroît de volatilité, historique pour certaines classes d'actifs.

Dans un monde où nous est rappelé sans ménagement que les tensions peuvent être violentes, des transformations profondes apparaissent ainsi plus que jamais nécessaires pour assurer la soutenabilité à la fois des interdépendances nées des échanges mondiaux et de nos modèles de production et de consommation.

Le concept d'*Open strategic autonomy* formulé en réaction à la crise du Covid s'impose avec plus de force encore avec la guerre en Ukraine. Bien que de nature et de portée différentes, ces deux crises soulignent en effet l'enjeu essentiel pour l'Union d'une autonomie dans les domaines où la sécurité et le bien-être de sa population peuvent être menacés. En matière de défense, d'énergie, de numérique ou encore d'agriculture, notre dépendance à l'égard de certains pays s'avère bien trop forte.

Parallèlement, il nous faut assurer la soutenabilité de nos modèles de production et de consommation face à l'accroissement des aléas nés du changement climatique. L'enjeu est de relever le défi de la transition énergétique pour que l'Union soit le premier continent neutre pour le climat en 2050 avec une réduction de ses émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030.

La finance joue le rôle critique de procurer les moyens permettant d'accomplir les évolutions indispensables pour réaliser cette double ambition. Construire une Europe souveraine d'une part, neutre pour le climat d'autre part, implique de disposer sur notre sol de sources de financement suffisantes. Comme le rappelle l'AMAFI depuis plusieurs mois, cela passe particulièrement par le renforcement de l'attractivité des marchés de l'Union et de la compétitivité de leurs intervenants. Il devient ainsi critique que ces objectifs soient précisément soupesés au même titre que, traditionnellement, la stabilité financière, la protection des investisseurs ou l'intégrité des marchés.

Dans cet environnement d'autant plus perturbé que le Brexit redessine la carte de l'Europe des marchés face à une City qui affiche sans complexe sa volonté d'attractivité, l'Association s'attache plus que jamais à accompagner ses adhérents dans leur adaptation à un cadre réglementaire en constante et profonde évolution. Que ce soit lors de l'élaboration des textes ou de leur mise en œuvre, au travers de nos différentes enceintes de réflexion, nous recherchons et promovons les solutions les plus adaptées. Une nouvelle fois, il nous faut donc remercier tous ceux qui y donnent de leur temps, et sans lesquels la voix de l'AMAFI n'aurait pas la crédibilité qui lui est aujourd'hui reconnue.

Comme chaque année, cette publication, retrace ainsi sous une forme synthétique, les principaux travaux menés en 2021 et ceux en cours actuellement. Parmi eux, l'accent doit être mis sur ceux qui ont trait à la finance durable. Si l'enjeu n'est pas nouveau, les questions de durabilité s'imposent de plus en plus dans le quotidien de nos adhérents. La recherche du meilleur chemin constitue donc une priorité pour que notre secteur soit un outil de transition vers une économie durable tout en assurant sa résilience face au risque climatique. Pour l'AMAFI, c'est clairement un axe directeur pour l'avenir.

**Stéphane Giordano**  
Président

**Bertrand de Saint Mars**  
Directeur Général

## Construire l'Europe financière de demain

### Union des Marchés de Capitaux (UMC)

Pour l'AMAFI, le développement d'une véritable Union des marchés de capitaux est un réel enjeu (Rapport CEPS-AMAFI/20-40). Elle se félicite donc du nouvel élan donné fin 2021 par la Commission pour la réaliser. Toutefois, l'UMC ne sera possible qu'en assurant également la compétitivité des acteurs et l'attractivité des marchés de l'Union, au même titre que la stabilité financière, l'intégrité des marchés et la protection des investisseurs.

Dans un contexte post-Brexit, la question de la souveraineté financière de l'Union Européenne (UE) est posée avec acuité (AMAFI/21-38). Cette exigence est particulièrement mise en relief par l'actualité où la crise sanitaire et l'agression de l'Ukraine montrent toute l'importance de développer une autonomie stratégique dans de nombreux domaines. Mais cela passe aussi par une capacité de financement suffisamment autonome, qui suppose qu'existent dans l'Union des acteurs financiers robustes proposant une offre de nature à soutenir la croissance et la compétitivité de l'économie. Or, on ne peut ni ne doit ignorer que la compétitivité figure d'ores et déjà au centre de la réflexion sur la *Wholesale Markets Review* de la *Financial Conduct Authority* (FCA), avec l'objectif affiché de renforcer l'attractivité des marchés britanniques alors que la City, grand centre financier mondial, est aux portes d'une Union qui laisse ses investisseurs et émetteurs libres de choisir leurs fournisseurs de services et de produits financiers. Au cours de ses multiples rencontres avec les décideurs nationaux et européens, l'AMAFI s'attache tout particulièrement à souligner ce lien entre autonomie stratégique et autonomie de financement (AMAFI/22-09).

### Distribution des produits – Révision de PRIIPs

Dans le cadre de la révision de PRIIPs (*Packaged Retail Investment and Insurance-based Products Regulation*), entrée en vigueur en janvier 2018, l'AMAFI a identifié plusieurs problématiques.

L'AMAFI a souligné notamment (AMAFI/22-13) la nécessité de clarifier le champ d'application de PRIIPs en l'alignant sur celui du règlement Prospectus 3 pour les valeurs mobilières et en excluant les dérivés OTC destinés aux clients *corporate* classifiés en clients de détail. Elle a de plus milité pour que les informations en matière de finance durable soient cohérentes avec les concepts déjà existants en la matière. Par ailleurs, l'Association a adressé à ses adhérents un document (AMAFI/22-34) présentant les normes techniques de réglementation (RTS) relatives au contenu des documents d'information clés (KIDs), qui devraient entrer en application le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour rappel, elle avait fait valoir auprès des autorités nationales et européennes ses remarques concernant notamment les scénarios de performance des KIDs qui pouvaient véhiculer des informations confuses voire trompeuses pour les investisseurs (AMAFI/19-02).

### Lutte contre le blanchiment

L'AMAFI a examiné le paquet législatif sur le projet de règlement LCB-FT de la Commission et sa proposition de 6<sup>e</sup> directive anti-blanchiment (AMAFI/21-63), soulignant ainsi certaines problématiques liées au renforcement significatif des obligations d'identification et de vérification de l'identité des bénéficiaires effectifs, à la politique proposée par la Commission à l'égard des pays tiers et menaces de blanchiment, ou encore à la définition à retenir d'une "relation de correspondant".

### Révision de MIF 2

Depuis son entrée en vigueur en janvier 2018, MIF 2 a révélé des lourdeurs et dysfonctionnements qui ont amené à réviser le dispositif. Une révision en deux volets.

#### L'organisation des marchés (Règlement MiFIR)

La proposition de la Commission a révélé trois enjeux clés pour les acteurs de marché (AMAFI/22-11) :

- **La mise en place d'une Consolidated tape (CT) européenne.** Ce serait une avancée majeure qui offrirait une vision centralisée des données de marché. Mais l'AMAFI est attentive à ce que s'agissant des actions, la CT, pour être pleinement opérationnelle, intègre des données de transparence pré et post négociation. Par ailleurs, l'Association observe que son succès repose sur un mécanisme de partage équitable des revenus reversés à ses différents contributeurs.
- **La modification du régime actuel de transparence des marchés.** Elle est prématurée car elle doit être subordonnée à des études d'impact qui tiendront compte des réformes envisagées au Royaume-Uni pour alléger les contraintes. D'autant que la mise en place d'une CT devrait d'ores et déjà renforcer la transparence des marchés.
- **La suspension temporaire de la DTO** (obligation de négociation sur les dérivés). Elle doit être mise en œuvre rapidement pour les acteurs de l'Union. Objectif : éviter que leurs succursales au Royaume-Uni ne soient soumises à une intenable double obligation, britannique et européenne.

#### La protection des investisseurs (Directive MiFID)

Deux sujets clés dans ce cadre :

- **La révision des Orientations Suitability de l'ESMA** afin d'intégrer les préférences ESG des clients. Faciliter l'investissement des particuliers dans des actifs durables est un objectif incontournable. L'AMAFI est toutefois attentive à la faisabilité du dispositif envisagé, en particulier au regard de sa complexité et du niveau de maturité de l'offre, des professionnels et des clients (AMAFI/22-29). D'autant plus dans un contexte où les divers textes européens en matière de finance durable entrent en vigueur à des dates décalées ne permettant pas une application cohérente des obligations liées entre elles.
- **La Retail Investment Strategy** publiée par la Commission européenne mi-2021, qui entend améliorer la protection des investisseurs en modifiant diverses réglementations. En la matière, l'AMAFI souligne (AMAFI/22-01) la nécessité de simplifier le régime applicable aux investisseurs de détail, afin de fluidifier leur accès aux marchés financiers. Par ailleurs, elle exprime des doutes (AMAFI/22-19) sur certains des renforcements envisagés relatifs aux obligations d'adéquation (*suitability*) et du caractère approprié (*appropriateness*), et notamment sur la capacité de ces propositions à établir une stratégie d'allocation d'actifs ainsi qu'un profil d'investissement uniques pour chaque client, portables d'un établissement à l'autre. Elle a également alerté sur leurs conséquences négatives sur la diversification de l'offre d'instruments financiers qui, *in fine*, iraient à l'encontre de l'intérêt des investisseurs.

### Inducements

MIF 2 impose des conditions strictes à la perception par les PSI et les distributeurs d'instruments financiers de rétrocessions de commissions (*inducements*), allant jusqu'à les interdire dans certains cas. Dans son plan d'action pour l'UMC, la Commission européenne a souhaité réexaminer ce cadre réglementaire, avec une réflexion sur une potentielle interdiction générale. En cas d'interdiction, le PSI serait alors rémunéré directement par l'investisseur, modèle pratiqué au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. L'AMAFI, avec des

associations professionnelles françaises, espagnoles et italiennes, a fait réaliser une étude comparative de ces deux modèles sous l'angle des coûts supportés par l'investisseur particulier. L'étude constate que les coûts des deux modèles sont comparables. Elle établit également que, dans les pays où les rétrocessions ont été interdites, le conseil en investissement n'est accessible qu'aux investisseurs disposant d'un certain seuil d'actifs financiers. Une cohabitation des deux modèles semble donc appropriée.

## Financer l'économie

Les marchés sont une source de financement indispensable pour relever les défis auxquels l'Union Européenne doit faire face (AMAFI/20-40). Il est donc essentiel de leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

### Financement des PME : Listing Act

Fin 2021, la Commission européenne a fait des propositions pour faciliter l'accès des entreprises, notamment des PME, aux marchés. Celles-ci devraient se concrétiser dans un Listing Act.

Dans ce cadre, l'AMAFI, conjointement avec l'AFTI et la FBF, apporte son soutien à cette initiative importante pour un financement plus large de l'économie, aujourd'hui majoritairement réalisé via le crédit bancaire en Europe (AMAFI/22-12). Ainsi, l'Association a souligné l'enjeu d'une cotation qui apporte aux entreprises de véritables bénéfices en termes de coût du capital et de facilité à se financer. Elle a rappelé l'importance du maintien de normes élevées d'information pour les investisseurs et le rôle de la recherche, y compris sponsorisée, pour des marchés actifs en mesure de fournir aux émetteurs les financements dont ils ont besoin. Elle a également souligné l'importance de la stabilité législative pour les entreprises : toute modification doit être strictement calibrée en fonction des objectifs poursuivis.

### Recherche sponsorisée : Charte de bonnes pratiques

L'AMAFI, l'AFG, et la SFAF, en concertation avec l'AMF, ont publié une [Charte de bonnes pratiques](#) de la recherche sponsorisée. Objectif : fixer le cadre applicable à la recherche totalement ou partiellement payée par les émetteurs français. Un enjeu clé pour les PME afin d'assurer la qualité d'une recherche qui, sans leur apport, ne serait pas produite.

### Contrat de liquidité

L'AMF a procédé en 2021 à une revue d'ensemble de l'encadrement de la pratique de marché admise (PMA) relative aux contrats de liquidité. Sur la base des analyses et concertations menées (AMAFI/21-16), elle a soumis à l'ESMA un projet de décision modifiant cette PMA. Celle-ci ayant rendu un avis négatif, l'Autorité a toutefois décidé de passer outre. L'AMAFI soutient résolument le renouvellement de la PMA, pratique particulièrement utilisée en France compte tenu de ses bénéfices pour les émetteurs de valeurs moyennes et les investisseurs ([communiqué de presse](#)).

Après la mise à jour du Contrat type AMAFI de liquidité (AMAFI/21-61a, AMAFI/21-61b), l'Association prépare une Charte pour préciser certains engagements des acteurs qui interviennent au titre de contrats de liquidité, et ainsi les aider dans la mise en œuvre de leurs obligations, telles qu'elles résultent de la décision de l'Autorité.

### TVA

**TVA matières premières et marchandises :** l'AMAFI a sollicité et obtenu en décembre 2021 un rescrit précisant le périmètre d'exonération de TVA applicable aux activités sur instruments financiers à terme sur matières premières et marchandises. Ceci afin d'apporter aux opérateurs localisant leur activité en France, post-Brexit, la sécurité juridique attendue, tout en confortant les acteurs exerçant déjà en France (AMAFI/22-46).

**Option TVA :** la possibilité nouvelle offerte aux établissements financiers ayant exercé l'option pour la TVA de choisir la taxation "opération par opération" a donné lieu à des travaux approfondis au sein de l'AMAFI et d'autres organisations professionnelles (AFG, FBF). Cet assouplissement législatif, qui devrait favoriser la compétitivité de la Place, soulève des interrogations en matière de droits à déduction de TVA auxquelles l'AMAFI apporte à ses adhérents des réponses (AMAFI/22-33).

## Développer la finance durable

Alors que la Commission européenne décline son Pacte Vert au travers de nouvelles réglementations, l'AMAFI contribue aux réflexions en cours pour les activités de marché, et en particulier les dérivés.

### Produits structurés ESG : Projet de Charte

Alors que les produits structurés permettent de s'exposer à des actifs durables, souvent par le biais d'indices de référence ESG, il est important d'apporter un cadre plus sécurisant à cette promesse ESG. C'est l'ambition de la Charte produits structurés ESG à laquelle travaille la Place de Paris. L'AFPD (Association française des produits de bourse), la FBF et l'AMAFI, ont l'ambition de développer ensuite un label sur la base de cette Charte pour apporter une garantie de qualité encore plus forte aux investisseurs.

### Charte FBF-AMAFI sur la couverture synthétique des fonds ESG

Le respect de cette [Charte commune](#) permet aux fonds concernés de communiquer largement sur leurs caractéristiques extra-financières, sous certaines conditions. Les engagements prévus par la Charte, que doivent satisfaire les instruments de couverture synthétique utilisés par les fonds, permettent d'assurer la cohérence entre la promesse ESG faite à l'investisseur et les actifs acquis par la contrepartie dans le cadre de la couverture.

### Indices climat

Alors que les produits structurés assis sur des indices climat (indices "Accord de Paris" et "Transition climatique" issus de la réglementation *Benchmark*) risquent d'être considérés comme trop complexes par l'AMF au regard de sa Position 2010-05 relative à la commercialisation des instruments financiers complexes, l'AMAFI a fait valoir avec succès ses propositions (AMAFI/21-55 et [Guide AMAFI-AFG](#)) afin que ces produits puissent être commercialisés sous certaines conditions aux clients de détail.

### Mettre en œuvre les règles sur la finance durable

L'AMAFI a organisé deux ateliers "Finance durable" en octobre et décembre 2021. Au menu : les questions relatives à la prise en compte des préférences ESG des clients dans les questionnaires MIF. Ils ont été complétés par des réunions en avril et mai 2022 sur la déclinaison des nouvelles obligations de durabilité en matière de gouvernance des produits. L'AMAFI a publié deux documents pour guider ses adhérents dans la réglementation finance durable qui les concerne : une cartographie des différents textes applicables (AMAFI/21-60) et les principaux éléments du règlement SFDR (AMAFI/22-26).

## Gérer le cadre social collectif

Comme il y a quatre ans, l'AMAFI a été reconnue seule organisation d'employeurs représentative pour la branche des Activités de Marchés financiers (Convention collective nationale des activités de marchés financiers – CCNM).

À travers sa Commission de négociation, l'AMAFI fait évoluer le cadre juridique en tenant compte des spécificités des entreprises de la branche. Ainsi, en 2021, cinq accords de branche ont été signés, relatifs respectivement à la constitution du comité des activités sociales et culturelles interentreprises, à la mise en œuvre du télétravail, à la revalorisation salariale, à la prévoyance et frais de santé et aux institutions représentatives du personnel. Depuis la dernière réforme de la formation professionnelle, celle-ci est au cœur de l'activité de la branche. L'AMAFI promeut ainsi les métiers et le rôle des marchés financiers dans l'économie, par des [vidéos pédagogiques](#) à destination

de la cible jeunes, ainsi qu'une collection de [témoignages de professionnels](#). Pour donner davantage de lisibilité aux parcours professionnels, l'AMAFI souhaite également prolonger la cartographie des métiers réalisée en 2021 en la déclinant dans une brochure à destination de ses adhérents. L'Association, par le biais de sa Commission paritaire, participe également à la détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Cette procédure, qui concerne toutes les branches, vise à couvrir l'ensemble des titres et diplômes ouverts à l'apprentissage au sein du répertoire national des certifications professionnelles.

L'Association française des marchés financiers – AMAFI – est l'organisation professionnelle qui représente les acteurs des marchés financiers en France. Reffet de leur diversité, l'Association est force d'analyse et de proposition au service d'une activité vitale pour le financement de l'économie, l'allocation de l'épargne et la croissance. L'action de l'AMAFI couvre les différentes activités de marché financier, quel que soit le type de marché concerné, réglementé ou non, primaire ou secondaire, *cash* ou dérivé.

## Au service des professionnels de marché depuis 1988

### Qui sont nos adhérents ?

**169 adhérents** (au 01/06/2022), entreprises d'investissement, banques, infrastructures de marché et de post-marché appartenant à des groupes français et étrangers ou indépendants. S'y ajoutent des cabinets d'avocats et de conseil actifs sur les questions de marché.

Ils interviennent dans tous les métiers : intermédiation, négociation pour compte propre, origination, placement, opérations financières...

Ils opèrent sur tous les produits : titres de capital ou de créance ainsi que produits dérivés, y compris de matières premières.

Trois statuts d'adhérents sont ouverts : adhérent direct, adhérent associé, adhérent correspondant.

- Statuts et modalités d'adhésion
- Liste des adhérents

## Représenter les acteurs des marchés en France

### Notre mission

**Participer à l'évolution de la réglementation** formant le cadre d'exercice de nos adhérents, en faisant valoir l'avis de la Profession auprès des institutions et autorités concernées, aux niveaux national, européen et international.

**Fournir des outils d'analyse** à nos adhérents facilitant leur positionnement stratégique face aux évolutions de leur environnement.

**Informers nos adhérents** sur toutes les questions d'intérêt commun.

**Animer le débat public** autour du rôle économique et social des marchés.

### Notre action

- Notre action est menée sous l'autorité du Conseil d'administration, en étroite concertation avec nos adhérents, via **11 commissions et comités permanents et 30 groupes de travail**.
- Elle se déploie avec différents interlocuteurs. Au niveau national, essentiellement avec la Direction générale du Trésor, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et aux échelons européen et international, avec la Commission européenne, l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA), l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV ou IOSCO) ou encore le Groupe d'action financière (GAFI).
- Pour plus d'efficacité, cette action est par ailleurs coordonnée avec les autres acteurs de la Place, mais aussi avec les homologues étrangers de l'Association.

L'AMAFI a ainsi créé deux enceintes d'échanges et de coordination : ICSA et EFSA.

## ICSA

### International Council of Securities Associations

Structure de concertation internationale réunissant des associations représentatives des activités de marché, ICSA a été créée en 1989. Ses membres discutent de sujets d'intérêt commun et définissent les actions à entreprendre pour promouvoir leur point de vue.

## EFSA

### European Forum of Securities Associations

EFSA, forum réunissant les associations professionnelles des marchés de capitaux européens, est un lieu de coordination sur les thématiques communes concernant les acteurs des marchés financiers européens.

## Faire entendre la voix des professionnels dans le débat public

En France, l'utilité des marchés financiers est souvent mise en question, alors même que leur rôle, central dans le financement de l'économie, ne cesse de s'accroître. Ce rôle de financement par le marché est particulièrement important dans un contexte de renforcement des normes prudentielles, qui réduisent les capacités de crédit, et de nécessité de financer la transformation de l'économie et le développement des entreprises, et en particulier la transition vers une économie durable. C'est pourquoi faire comprendre à un public le plus large possible le rôle et l'utilité des marchés financiers pour la société et pour l'économie est un axe majeur de la communication de l'AMAFI.

Une action qui se traduit notamment par :

- Des partenariats médias.** Depuis 2011, l'AMAFI a publié **21 hors-série avec Revue Banque**. Chaque hors-série prolonge le débat autour d'une thématique, exposée au travers du prisme offert par de multiples contributeurs issus d'horizons divers, exprimant des points de vue variés. Dernier en date, le hors-série de **juin 2022** sur les marchés de matières premières énergétiques. Chaque parution est suivie d'un débat public.
- Des relations régulières avec la presse** écrite et audiovisuelle, généraliste et spécialisée dans l'économie et la finance.
- Une action pédagogique vers des publics plus larges.** L'AMAFI a renforcé son action pédagogique en déployant des outils de compréhension des marchés, adaptés à des publics plus larges que ses publics habituels. À commencer par une **collection de vidéos** destinées à un public jeune, conçue avec l'organisme paritaire OPCO Atlas.

## L'équipe des permanents

**Bertrand de Saint Mars**  
Directeur Général  
[bdesaintmars@amafi.fr](mailto:bdesaintmars@amafi.fr)

### ACTIVITÉS DE MARCHÉ

**Emmanuel de Fournoux**  
Directeur Activités de Marché  
[edefournoux@amafi.fr](mailto:edefournoux@amafi.fr)

**Lina Jouker**  
Chargée d'études  
Activités de Marché  
[ljouker@amafi.fr](mailto:ljouker@amafi.fr)

### AFFAIRES EUROPÉENNES & INTERNATIONALES

**Arnaud Eard**  
Directeur Affaires Européennes  
et Internationales  
[aeard@amafi.fr](mailto:aeard@amafi.fr)

### AFFAIRES FISCALES

**Éric Vacher**  
Conseiller Affaires Fiscales  
[evacher@amafi.fr](mailto:evacher@amafi.fr)

**Maguette Diouf**  
Chargée d'études Affaires Fiscales  
[mdiouf@amafi.fr](mailto:mdiouf@amafi.fr)

### AFFAIRES JURIDIQUES

**Thiebald Cremers**  
Directeur Juridique  
[tcremers@amafi.fr](mailto:tcremers@amafi.fr)

**Mathilde Le Roy**  
Chargée d'études Affaires Juridiques  
[mleeroy@amafi.fr](mailto:mleeroy@amafi.fr)

**Clara Le Du**  
Chargée d'études en alternance  
Affaires Juridiques  
[cledu@amafi.fr](mailto:cledu@amafi.fr)

**Stéphanie Hubert**  
Directrice Générale Adjointe  
[shubert@amafi.fr](mailto:shubert@amafi.fr)

### AFFAIRES SOCIALES

**Alexandra Lemay-Coulon**  
Secrétaire Générale  
Directrice Affaires Sociales  
[alemaycoulon@amafi.fr](mailto:alemaycoulon@amafi.fr)

**Ashley Berne**  
Chargée d'études Affaires Sociales  
[aberne@amafi.fr](mailto:aberne@amafi.fr)

### COMMUNICATION & RELATIONS ADHÉRENTS

**Philippe Bouyoux**  
Directeur Communication  
et Relations Adhérents  
[pbouyoux@amafi.fr](mailto:pbouyoux@amafi.fr)

### CONFORMITÉ

**Catherine Balençon**  
Directrice Conformité  
[cbalencon@amafi.fr](mailto:cbalencon@amafi.fr)

**Adélaïde Fischmeister**  
Responsable Sécurité Financière  
Chargée de Projets Conformité  
[afischmeister@amafi.fr](mailto:afischmeister@amafi.fr)

**Clément Debono**  
Chargé d'études en alternance  
Conformité  
[cdebono@amafi.fr](mailto:cdebono@amafi.fr)

### SECRETARIAT

**Corinne Chassagne**  
Assistante – Présidence et Direction  
Générale – Affaires Sociales  
[cchassagne@amafi.fr](mailto:cchassagne@amafi.fr)

**Karine Canipel**  
Secrétaire  
[kcanipel@amafi.fr](mailto:kcanipel@amafi.fr)

## Le Conseil

**Delphine d'Amarzit**  
Euronext Paris

**Guillaume Angué**  
CIC Market Solutions

**Sophie Asselot**  
Natixis

**Étienne Barel**  
Fédération Bancaire Française

**Patricia Bogard**  
Crédit Agricole CIB

**Arnaud de Bourrousse**  
Octo Finances SA

**Francis Canard**  
Kepler Cheuvreux SA

**Benoît Catherine**  
Exane

**Marwan Dagher**  
HSBC Continental Europe

**Christophe Delafontaine**  
BNP Paribas Arbitrage SNC

**Stéphane Giordano**  
Société Générale GBIS

**Grégory Jette**  
Rothschild & Co

**Jean-Bernard Laumet**  
Personnalité qualifiée

**Vincent Remy**  
Tradition Securities & Futures

**Christophe Tadié**  
Oddo BHF

## Censeur

**Philippe de Portzamparc**  
Personnalité qualifiée

## Le Bureau

**Stéphane Giordano**  
Président

**Bertrand de Saint Mars**  
Directeur Général

**Stéphanie Hubert**  
Directrice Générale Adjointe

**Jean-Bernard Laumet**  
Vice-Président

**Vincent Remy**  
Vice-Président

**Arnaud de Bourrousse**  
Trésorier

## Commissions, comités et groupes de travail

### 11 Commissions et Comités

#### ► Commission Action européenne

Président : Stéphane Giordano | Société Générale GBIS  
Rapporteur : Arnaud Eard

#### ► Commission de la Négociation collective

Président : Jean-Bernard Laumet  
Rapporteuse : Alexandra Lemay-Coulon

#### ► Comité Conformité

Président : Étienne Valence | BNP Paribas  
Rapporteuse : Catherine Balençon

#### ► Comité Conformité Banque privée

Président : Pierre-Emmanuel Charrette | Oddo BHF  
Rapporteuse : Catherine Balençon

#### ► Comité Fiscal

Président : Emmanuel Strauss | Natixis  
Rapporteur : Éric Vacher

#### ► Comité Juridique

Président : Pierre-Vincent Chopin | BNP Paribas  
Rapporteur : Thiebald Cremers

#### ► Comité Matières premières

Présidente : Jeanine Busserolle | CACEIS  
Rapporteur : Emmanuel de Fournoux

#### ► Comité Opérations financières

Présidente : Florence Gréau | Société Générale GBIS  
Rapporteur : Thiebald Cremers

#### ► Comité Post-marché

Président : Patrick Crésus | Exane  
Rapporteur : Thomas Fossier | Cognizant Business  
Consulting SAS

#### ► Comité Structure de marché

Président : Stéphane Giordano | Société Générale GBIS  
Rapporteur : Emmanuel de Fournoux

#### ► Comité Valeurs moyennes

Président : Vincent Le Sann | Portzamparc  
Rapporteur : Emmanuel de Fournoux

### 30 groupes de travail

#### ► Abus de marché

#### ► Accord de confidentialité

#### ► Actifs numériques

#### ► Atelier Banque Privée Finance durable

#### ► Contrats de liquidité

#### ► Contrôles Brexit

#### ► Dérivés et Finance durable

#### ► Droit des sûretés

#### ► EI – Traitement prudentiel

#### ► EMIR Refit

#### ► Euro PP

#### ► Gouvernance Produits & Suitability

#### ► Indices de référence (Benchmark)

#### ► LCB- FT

#### ► LCB-FT – Lignes directrices marchés

#### ► Lutte contre la corruption

#### ► MIF 2 – AMAFI/AFTI – Reporting des transactions

#### ► MIF 2 – Coûts et charges

#### ► MIF 2 – Refit Protection des investisseurs

#### ► Obligations de formation

#### ► Option TVA s/Services financiers

#### ► Position AMF 2010-05

#### ► PRIIPs

#### ► Prospectus

#### ► Rémunérations

#### ► Reporting SFTR

#### ► RGPD

#### ► RGPD – Privacy Shield

#### ► RGPD Convention type AFG-AMAFI de fourniture de prestations de recherche

#### ► TVA IFT s/Commodities

# MÉDIAS

Supports *print*, médias digitaux, ... L'AMAFI s'est dotée d'un dispositif de communication à 360°.



## L'Info AMAFI

Ce bimestriel brosse un panorama des principaux sujets en cours de traitement par l'Association. Parmi ses temps forts, un dossier central offre un éclairage approfondi sur un sujet d'actualité lié à l'environnement ou aux métiers de marché. Outre les adhérents, *L'Info AMAFI* s'adresse aux interlocuteurs de l'Association au plan national – parlementaires, cabinets ministériels, autorités – afin de les sensibiliser aux problématiques propres aux métiers et activités de ses adhérents.

## AMAFI *Financial Newsletter*

Conçu pour un lectorat européen et international, le quadrimestriel est structuré autour d'un dossier central d'actualité. Il offre également un panorama des principaux sujets à intérêt supranational traités par l'AMAFI.

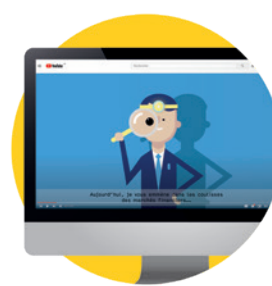


## Le site web [amafi.fr](http://amafi.fr)

Il permet aux visiteurs, dans sa partie publique, d'obtenir des informations sur l'AMAFI, ses adhérents, ses missions, ses travaux et ses prises de position publiques. Réservée aux adhérents, sa partie privée met à leur disposition l'ensemble des documents de l'Association et offre aux membres de chaque Comité un espace de travail dédié.

## Une série de [vidéos pédagogiques](#)

Dans un format court et ludique, elles ont vocation à faire comprendre aux plus jeunes les marchés et leurs acteurs ainsi que leur rôle dans la société et l'économie.



L'AMAFI sur les réseaux sociaux



ASSOCIATION  
FRANÇAISE  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

13, rue Auber, 75009 Paris

Tél.: 01 53 83 00 70 | email: [info@amafi.fr](mailto:info@amafi.fr) | [www.amafi.fr](http://www.amafi.fr)

Tous les liens mentionnés dans cette publication renvoient uniquement vers des documents libres d'accès.

Les adhérents ont accès à d'autres documents dans l'espace qui leur est réservé sur [www.amafi.fr](http://www.amafi.fr)